

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira à la Salle de la Mairie de CHAVEIGNES le :  
Mardi 17 février 2015 à 20 H 00

Et vous prie de bien vouloir assister à cette séance.  
Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Le Maire,  
Philippe DUBOIS

### **EDITION RECAPITULATIVE**

- ✓ N°2015-02-17-01 : Approbation du compte rendu du 13 janvier 2015
- ✓ N°2015-02-17-02 : Cession du CR n° 34
- ✓ N°2015-02-17-03 : Devis peinture portes du bâtiment mairie
- ✓ N°2015-02-17-04 : Marché fermier
- ✓ N°2015-02-17-05 : Convention de prestation de service pour l'entretien du réseau assainissement
- ✓ N°2015-02-17-06 : Conseil général : répartition du produit des amendes de police
- ✓ N°2015-02-17-07 : Questions diverses

### **Séance du 17 février 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 février 2015, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOIS, Maire.

Etaient présents : Philippe DUBOIS, Éric DEVIJVER, Alain MONTAS, Marie-Rose MÉRON, Raymond LAMBESEUR, Catherine JEAN, Pierre LEFEVRE, Olivier DESMÉ, Dominique DARDENTE, Paul KAELBEL, Francisco LUCIO-DOMINGUEZ.

Etaient excusés : Françoise MANCEAU, Arlette ARNAULT, Éric NAVARRE.

Était absente : Cynthia DIEU-COURRÈGES.

Françoise MANCEAU a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Philippe DUBOIS.

Arlette ARNAULT a donné pouvoir pour la représenter, parler et voter en son nom à Marie-Rose MÉRON.

Olivier DESMÉ a été élu secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N°2015-02-17-01** **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 JANVIER 2015**

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 13 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **DELIBERATION N°2015-02-17-02** **CESSION DU CR N° 34**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du désir des propriétaires de « La Maison Neuve » à CHAVEIGNES d'acquérir le Chemin Rural n° 34.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de céder le Chemin Rural n° 34 aux propriétaires de « La Maison Neuve » à CHAVEIGNES. Il propose le prix du m<sup>2</sup> à 1 Euro, les frais de géomètre seront à la charge de l'acheteur. En cas d'accord, il décide le lancement d'une enquête publique nécessaire pour une telle opération. Il autorise le maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à cette affaire

### **DELIBERATION N°2015-02-17-03** **DEVIS PEINTURE PORTES DU BATIMENT MAIRIE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de peinture pour les 4 portes du rez-de-chaussée de la mairie et les 3 fenêtres des toilettes publiques. Il propose une adjonction avec la réfection des plinthes de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la réalisation de ces travaux et accepte ce devis de l'entreprise Emmanuel ROY d'un montant de 1 080.00 Euros TTC ;

### **DELIBERATION N°2015-02-17-04** **MARCHE FERMIER**

Le Conseil Municipal fait un état pour l'organisation du marché fermier 2015 :

- ✓ L'animateur Pascal BRIANT a été retenu.
- ✓ Le thème sera le mouton avec une démonstration de chiens de bergers, exposition ...

- ✓ Il est discuté des différentes animations possibles : celle autour des chevaux, le manège pour les enfants ; lâcher de ballons, groupe basque ou celtique.
- ✓ Autour des cucurbitacées : une mise au point serait nécessaire sur leur vente, commande de graines et distribution, concours de la plus drôle et inattendue, concours de la plus grosse, diplôme, etc ...
- ✓ Il est nécessaire de s'occuper du sponsoring.

#### **DELIBERATION N°2015-02-17-05**

#### **CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente les propositions de convention de prestations de services pour l'entretien du réseau assainissement des entreprises : SAUR, VEOLIA et SOGEA ;

Compte tenu des propositions et du bordereau de prix pour travaux sur ouvrages, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de SOGEA pour un montant de 3 500.00 € H.T annuel avec possibilité d'options si nécessaire.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention pour une période de trois ans pour un montant de 3 500.00 € HT ;

#### **DELIBERATION N°2015-02-17-06**

#### **CONSEIL GENERAL : REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE**

Après avoir évoqué les critères d'éligibilité pour la répartition du produit des amendes de police, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de déposer un dossier pour la réalisation d'un cheminement pour cyclistes et piétons sur la zone bordant la D757 de la Rue de la Croix Moussé à Intermarché pour une cohérence sur les cheminements déjà réalisés. Un estimatif sera demandé à l'ADAC qui travaille déjà sur cet axe.

#### **DELIBERATION N°2015-02-17-07**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal s'engage à inscrire au budget primitif 2015 une somme de 3 500.00 Euros à l'article 2151, opération 45.

Monsieur Le Maire remercie Dominique DARDENTE pour le prêt de matériel lors de la plantation d'arbres.

Le Conseil Municipal discute :

- ✓ De la visite de l'ADAC pour les aspects financier et technique de l'opération voirie 2015
- ✓ Du busage envisagé au lieu-dit « La Pichardière »
- ✓ De la récupération d'animaux avec une mise au point sur la procédure
- ✓ De l'organisation des permanences pour les élections départementales
- ✓ Du curage d'une partie de fossé au lieu-dit « Moulin Pinsard »
- ✓ De la dernière réunion de la CCPR où il a été décidé l'achat d'un bien immobilier et l'attribution des subventions
- ✓ Des ormeaux autour du lavoir qui sont crevés

Les réunions suivantes sont fixées : commission des finances le 10 mars 2015, à 20 h, le conseil municipal le 17 mars 2015 à 20 h.

Aucune question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est déclarée close.